

## SOLiHA FACE A L'INFLATION, C'EST L'INFLATION QUI GAGNE.

Des Négociations Annuelles Obligatoires se sont à nouveau tenues pour les structures ex PACT ARIM pour négocier une augmentation sur les salaires en 2024. La CFDT et FO viennent à nouveau de signer un accord augmentant la part fixe d'environ 5% et le point de moins d'1%, correspondant à la proposition employeur SOLiHA.

Cela revient pour un coefficient 500 à 39h à **une augmentation de 2,68% !**

L'Insee indique en octobre 2023 que l'inflation moyenne sur l'année a été de 4%. Les propositions employeurs ne permettent pas de maintenir le niveau des salariés des SOLiHA. Rester à SOLiHA s'est se paupériser, avoir moins de capacité d'accéder à de la nourriture de qualité, aux loisirs, au logement....

Nos revendications pour une revalorisation d'au moins 87€ de la part fixe n'ont à nouveau pas été entendues. Les organisations employeurs se permettant de rappeler le niveau de représentativité de SUD. Heureusement qu'une voix est présente pour faire entendre le quotidien des professionnels de terrain.

*A compter du 1er janvier 2024,*

*La partie fixe est égale à :*

- Pour 35 heures payées 35 heures : 867,23€ = **+5,47%**
- Pour 35 heures payées 39 heures : 957,20€ = **+4,93%**

*La valeur du point est fixée comme suit :*

- Pour 35 heures payées 35 heures : 1,96€ = **+0,97%**
- Pour 35 heures payées 39 heures : 2,18€ = **+0,79%**

